

IMPULSION 12 MOIS +

NEW

ACTIVATION

L'Impulsion 12 mois +, c'est quoi ?

Il s'agit d'une **allocation de travail** qui s'adresse aux demandeurs d'emploi inoccupés depuis **au moins 12 mois**. En tant qu'employeur, vous pouvez déduire cette allocation du salaire net du travailleur.

Conditions d'accès

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur d'emploi doit, la veille de son entrée en service :

- être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem et être inoccupé depuis au moins 12 mois ;
- avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

Vos avantages

Vous déduisez la mensualité du salaire net du travailleur pour le mois concerné



L'allocation de travail est octroyée pendant une durée de 24 mois maximum.

En pratique

- Le demandeur d'emploi vérifie à tout moment sur le site du Forem s'il est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. Vous pouvez également accéder à ces informations.
- Le demandeur d'emploi doit introduire la demande d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.
- Cette aide concerne tous les secteurs.
- Le demandeur d'emploi **peut bénéficier** de cette allocation de travail **plusieurs fois** dès lors qu'il remplit les conditions d'octroi.
- L'Impulsion 12 mois + peut être cumulée avec une réduction structurelle et une réduction de cotisations sociales soit fédérale, soit régionale.

Plus d'infos ?

Prenez contact avec votre conseiller.

0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.

www.leforem.be